Monsieur le commissaire enquêteur,

Après de nombreuses hésitations, je me permets de produire quelques observations sur le projet de géothermie profonde engagé par le groupe Géopulse portant sur l’autorisation de travaux miniers au lieu-dit « Le Champ ».

Je le fais au titre de mon ancien mandat de vice-président du Conseil Régional d’Auvergne en charge de l’environnement, de l’énergie et de la prospective de 2004 jusqu’en 2015.

A ce titre j’ai eu la charge de mener les réflexions qui ont débouché à l’établissement de divers schémas qui ont structuré la politique, l’ambition et le futur de notre région. Ces schémas sont, selon mes informations toujours d’actualité, la fusion de l’Auvergne avec la région Rhône-Alpes n’a pas changé les grandes orientations qui prévalaient alors.

Le développement des énergies renouvelables est de première importance pour nos territoires. La résilience de nos zones rurales en dépend principalement.

Le sujet de la géothermie profonde a été mainte fois abordé dans les réunions de préparation du SRCAE notamment. Comme nos voisins Rhône-Alpins, nous faisions le constat du manque de compréhension de la filière géothermique et en particulier de la géothermie profonde.

Le potentiel géothermique était une donnée difficile à connaître et à maîtriser. Les efforts du BRGM occasionnaient à l’époque trop d’investissements qui ne pouvaient être pris en charge par les collectivités. La porte restait ouverte aux initiatives privées qui voulaient et devaient prospecter. Bien entendu les collectivités ainsi que l’Etat encadrent parfaitement cette prospection.

Aujourd’hui le SRADDET intégrant les SRCAE Auvergne et Rhône-Alpes pose pour la géothermie une ambition d’augmentation de 4% de production à l’horizon 2030. Le projet nommé « Ambition Territoires 2030 » est très clair à ce sujet.

La stratégie nationale bas-carbone, insiste également sur promouvoir la démarche des “Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte” (TEPCV) qui agissent à la fois sur l'efficacité énergétique, la sobriété, le déploiement des énergies renouvelables et la réduction des apports fossiles, tout en dynamisant l'économie du territoire. La géothermie joue un rôle essentiel pour atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) qui fixe un objectif de 38 % d’énergies renouvelables dans la consommation finale de chaleur à l’horizon 2030, contre 21,3 % à fin 2017.

La société Géopulse propose de produire de l’énergie géothermique dans des conditions qui satisfont pleinement à cette stratégie nationale et territoriale. Comme vous le savez, ce genre de projet n’est possible qu’avec l’appui et le financement de groupes financiers importants. Sans cet appui les collectivités locales seraient complètement démunies face à ce type d’investissement.

Le projet Géopulse, qui nous est aujourd’hui soumis présente de nombreuses garanties quant à la protection des milieux. Le site est en dehors des zones naturelles environnementalement sensibles, Natura 2000, ou ZNIEFF. De plus le site n’est pas concerné par zone classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Plusieurs mesures d’accompagnements et de compensations sont en discutions avec l’ensemble des acteurs locaux. Même s’il reste encore à faire et à formaliser localement en lien avec les agriculteurs et les associations environnementales, la démarche est fortement engagée.

Mais de nos jours vous savez, comme le pétitionnaire, que l’acceptabilité sociale d’un projet territorial, quel qu’il soit, est primordiale. Les votes positifs de la commune de Saint Pierre-Roche et de la communauté de commune en sont le signe le plus évident. Bien entendu l’unanimité autour d’un projet industriel ne peut être atteinte sur un territoire complexe, sur lequel des stratégies différentes se font jour, souvent contradictoires d’ailleurs. Il appartient donc aux pétitionnaires de connaître parfaitement le contexte, et de réagir positivement vis-à-vis des interrogations qui ne manqueront pas de surgir. Personnellement, je pense que justement, le pétitionnaire fait preuve, en la matière d’une activité importante. Il ne faut pas que le projet de St Pierre-Roche soit un contre-exemple environnemental, social et économique, pour lui. Cela n’aurait que pour effet de ruiner sa réputation et sa capacité à reproduire ce genre de projet.

 En conséquence de toutes mes remarques, je me permets de vous faire part de mon sentiment favorable à ce projet qui je l’espère, participera à la dynamique de nos zones rurales tout en préservent notre patrimoine naturel Auvergnat.

Lionel Roucan

Chargé de mission Environnement-Développement-Durable pour la mairie de Cournon-d’Auvergne.

Ancien vice-président du Conseil Régional d’Auvergne.

Ancien vice-président du PNR des Volcans d’Auvergne.

Ancien président de l’association de préfiguration du PNR des Sources et Gorges du Haut-Allier.